

Klüberpaste UH1 84-201

Version 2.2

Date de révision 29.08.2017

Date d'impression 29.08.2017

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Klüberpaste UH1 84-201

No. d'article : 005113

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit lubrifiant

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Klüber Lubrication München
Geisenhausenerstr. 7
81379 München
Deutschland
Tel: +49 (0) 89 7876 0
Fax: +49 (0) 89 7876 333
info@klueber.com

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : mcm@klueber.com
Material Compliance Management

Contact national : Klüber Lubrication France S.A.S.
Z.I. des Auréats, 10 à 16 Allée Ducretet
26014 Valence Cedex
France
+33-4-75448426
Fax: +33-4-75449336
KLF.contact@fr.klueber.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

0033 (0)1 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Klüberpaste UH1 84-201

Version 2.2

Date de révision 29.08.2017

Date d'impression 29.08.2017

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:** P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3 Autres dangers

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : huile synthétique hydrocarbonée
PTFE
lubrifiant solide

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
benzoate de sodium	532-32-1 208-534-8 / 01-2119460683-35-XXXX	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine	110-25-8 203-749-3 / 01-2119488991-20-XXXX	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400	>= 0,25 - < 1
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	95-38-5 202-414-9	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,25 - < 1
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
oxyde de magnésium	1309-48-4 215-171-9		>= 10 - < 20

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.

Klüberpaste UH1 84-201

Version 2.2

Date de révision 29.08.2017

Date d'impression 29.08.2017

- En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Amener la victime à l'air libre.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):
Oxydes de carbone
Composés halogénés
Oxydes de métaux
Oxydes de phosphore

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

Klüberpaste UH1 84-201

Version 2.2

Date de révision 29.08.2017

Date d'impression 29.08.2017

spécial pour les pompiers : autonome.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
En cas de risque d'inhalation de poussières et/ou de fumées,
porter un appareil de protection respiratoire autonome.
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des
problèmes de santé.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la
rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite
d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de
libération du produit (poussière).
Éviter l'inhalation de la poussière.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de
surface ou souterraines.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer
les autorités compétentes conformément aux dispositions
locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour
l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Se laver les mains et le visage avant les pauses et
immédiatement après manipulation du produit.
Ne pas ingérer.
Ne pas remballer.
Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux
emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du
produit.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Klüberpaste UH1 84-201

Version 2.2

Date de révision 29.08.2017

Date d'impression 29.08.2017

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
oxyde de magnésium	1309-48-4	VME	10 mg/m ³	2012-05-10	FR VLE
Information supplémentaire:	normal: Valeurs limites indicatives				

DNEL

benzoate de sodium : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 3 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 0,1 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 62,5 mg/kg

(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine : Utilisation finale: Utilisation industrielle
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 0,2 mg/m³

Klüberpaste UH1 84-201

Version 2.2

Date de révision 29.08.2017

Date d'impression 29.08.2017

Utilisation finale: Utilisation industrielle
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
Valeur: 18 mg/m³

Utilisation finale: Utilisation industrielle
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 0,01 mg/m³

Utilisation finale: Utilisation industrielle
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 18 mg/m³

Utilisation finale: Utilisation industrielle
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 10 mg/kg

Utilisation finale: Utilisation industrielle
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
Valeur: 100 mg/kg

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
Valeur: 0,6 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
Valeur: 0,46 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques
Valeur: 2 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques
Valeur: 14 mg/m³

PNEC
benzoate de sodium

: Eau douce
Valeur: 0,13 mg/l

Klüberpaste UH1 84-201

Version 2.2

Date de révision 29.08.2017

Date d'impression 29.08.2017

	Eau de mer Valeur: 0,013 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e) Valeur: 0,305 mg/l
	Activité microbiologique dans les systèmes de traitement des eaux usées Valeur: 10 mg/l
	Sédiment d'eau douce Valeur: 1,76 mg/kg
	Sédiment marin Valeur: 0,176 mg/kg
	Sol Valeur: 0,000265 mg/kg
	Oral(e) Valeur: 300 mg/kg
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine	: Eau douce Valeur: 0,00043 mg/l
	Eau de mer Valeur: 0,000043 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e) Valeur: 0,0043 mg/l
	Activité microbiologique dans les systèmes de traitement des eaux usées Valeur: 13 mg/l
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	: Eau douce Valeur: 0,00003 mg/l
	Eau de mer Valeur: 0,000003 mg/l
	Sédiment d'eau douce Valeur: 0,376 mg/kg
	Sédiment marin Valeur: 0,0376 mg/kg
	Sol Valeur: 0,075 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Klüberpaste UH1 84-201

Version 2.2

Date de révision 29.08.2017

Date d'impression 29.08.2017

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Filtre de type P
- Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.
En cas de contact par projection:

: Caoutchouc nitrile
Indice de protection Classe 1
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Mesures d'hygiène : Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.
- Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Forme : pâte
- Couleur : blanc
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- pH : Donnée non disponible
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Point d'éclair : Non applicable

Klüberpaste UH1 84-201

Version 2.2

Date de révision 29.08.2017

Date d'impression 29.08.2017

Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Solides combustibles
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: < 0,001 hPa, 20 °C
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,13 gcm ³ , 20 °C
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Point de sublimation	: Donnée non disponible
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de conditions à remarquer spécialement.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

Klüberpaste UH1 84-201

Version 2.2

Date de révision 29.08.2017

Date d'impression 29.08.2017

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : >280 °C danger de formation de produits pyrolysés toxiques.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par inhalation : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Ces informations ne sont pas disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Ces informations ne sont pas disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Ces informations ne sont pas disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

Tératogénicité : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité par aspiration : Ces informations ne sont pas disponibles.

Information supplémentaire : L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

Composants:

benzoate de sodium :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 4.070 mg/kg, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau, Classification: Pas d'irritation de la peau, OCDE ligne directrice 404, BPL: oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lapin, Résultat: Irritant pour les yeux., Classification: Irritant pour les yeux., OCDE ligne directrice 405

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Test de Ames, Salmonella typhimurium, Résultat: négatif, OCDE ligne directrice 471

Génotoxicité in vivo : test in vivo, Rat, OCDE ligne directrice 475, Résultat: négatif

Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Klüberpaste UH1 84-201

Version 2.2

Date de révision 29.08.2017

Date d'impression 29.08.2017

(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine :

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 9.200 mg/kg, Rat
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 1,37 mg/l, 4 h, Rat, poussières/brouillard
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lapin, Résultat: Irritant pour la peau., Classification: Irritant pour la peau., OCDE ligne directrice 404
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lapin, Résultat: Risque de lésions oculaires graves., Classification: Risque de lésions oculaires graves., OCDE ligne directrice 405
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Test de Maximalisation, Cochon d'Inde, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
- Toxicité par aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

2-(2-heptadéc-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol :

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 1.265 mg/kg, Rat, OCDE ligne directrice 401, BPL: oui
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg, Lapin, La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lapin, Résultat: Corrosif, catégorie 1C - réactions observées à la suite d'une exposition de une à quatre heures et d'une période d'observation allant jusqu'à 14 jours., OCDE ligne directrice 404, BPL: oui
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lapin, Résultat: Corrosif, Classification: Corrosif, OCDE ligne directrice 405
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Cochon d'Inde, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
- Toxicité à dose répétée : Rat, Oral(e), 100 mg/kg, NOAEL: 20 mg/kg
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Voies d'exposition: Ingestion
Organes cibles: Organes digestifs, thymus
Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Klüberpaste UH1 84-201

Version 2.2

Date de révision 29.08.2017

Date d'impression 29.08.2017

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons	:	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	:	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	Donnée non disponible
Toxicité pour les algues	:	Donnée non disponible
Toxicité pour les bactéries	:	Donnée non disponible

Composants:

benzoate de sodium :

Toxicité pour les poissons	:	CL50: 484 mg/l, 96 h, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en dynamique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CL50: 650 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie)
Toxicité pour les algues	:	CE50: > 30,5 mg/l, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte), Essai en statique, OCDE Ligne directrice 201, BPL: oui

(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine :

Toxicité pour les poissons	:	CL50: 3,2 - 4,6 mg/l, 96 h, Leuciscus idus(Ide), Essai en statique, DIN 38412
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50: 0,53 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.
Toxicité pour les algues	:	CE50: 5,1 mg/l, 72 h, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), Inhibition de la croissance, Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.
Facteur M	:	1
Toxicité pour les bactéries	:	CE50: 1.300 mg/l, 3 h, Bactérie, Inhibition de la respiration, OECD 209, BPL: oui

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol :

Toxicité pour les poissons	:	CL50: 0,3 mg/l, 96 h, Danio rerio (poisson zèbre), Essai en
----------------------------	---	---

Klüberpaste UH1 84-201

Version 2.2

Date de révision 29.08.2017

Date d'impression 29.08.2017

statique, OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50: 0,136 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie), Immobilisation, OCDE Ligne directrice 202, BPL: oui
Toxicité pour les algues	:	CE50r: 0,03 mg/l, 72 h, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), Inhibition de la croissance, OCDE Ligne directrice 201
Facteur M	:	10
Toxicité pour les bactéries	:	CE50: 26 mg/l, 3 h, boue activée, Inhibition de la respiration, OECD 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	:	Donnée non disponible
Elimination physico-chimique	:	Donnée non disponible

Composants:

benzoate de sodium :

Biodégradabilité	:	Résultat: rapidement biodégradable
------------------	---	------------------------------------

(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine :

Biodégradabilité	:	aérobie, 85 %, Résultat: rapidement biodégradable, Durée d'exposition: 28 jr, boue activée, OECD 301 B
------------------	---	--

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol :

Biodégradabilité	:	Biodégradation primaire, Résultat: Pas rapidement biodégradable, OECD 301 B
------------------	---	---

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation	:	Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)., Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bioaccumulable (vPvB).
-----------------	---	--

Composants:

(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine :

Bioaccumulation	:	En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.
-----------------	---	--

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol :

Bioaccumulation	:	Facteur de bioconcentration (FBC): 371,8, Ne s'accumule pas dans les organismes.
-----------------	---	--

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité	:	Donnée non disponible
----------	---	-----------------------

Klüberpaste UH1 84-201

Version 2.2

Date de révision 29.08.2017

Date d'impression 29.08.2017

Répartition entre les compartiments environnementaux : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

benzoate de sodium :

Evaluation : Substance PBT non classée, Substance VPVB non classée

(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine :

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

: Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Emballages contaminés : Les récipients vides peuvent être évacués en décharge, si les réglementations locales le permettent.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

Marchandise non dangereuse

Klüberpaste UH1 84-201

Version 2.2

Date de révision 29.08.2017

Date d'impression 29.08.2017

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: Dangereux pour l'environnement 9b
Quantité 1: 200 t
Quantité 2: 500 t

: 2012/18/EU Mise à jour:

Klüberpaste UH1 84-201

Version 2.2

Date de révision 29.08.2017

Date d'impression 29.08.2017

Non applicable

Directive 2010/75/UE du
Parlement européen et du
Conseil du 24 novembre
2010 relative aux émissions
industrielles (prévention et
réduction intégrées de la
pollution)

: Non applicable

Maladies Professionnelles
(R-461-3, France)

- : 36: Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse.
- : 34: Affections provoquées par les phosphates, pyrophosphates et thiophosphates d'alcoyle, d'aryle ou d'alcoylaryle et autres organophosphorés anticholinestérasiques ainsi que par les phosphoramides et carbamates hétérocycliques anticholinestérasiques
- : 49: Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines.
- : 49 bis: Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine.
- : 15: Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, et sulfonés.
- : 15 bis: Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Klüberpaste UH1 84-201

Version 2.2

Date de révision 29.08.2017

Date d'impression 29.08.2017

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine de la société KLÜBER LUBRICATION. Les informations qu'elle contient sont soumises au droit de propriété intellectuelle et ne peuvent être reproduites ou modifiées sans le consentement écrit explicite de la société KLÜBER LUBRICATION. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite. Conformément aux prescriptions légales, la société KLÜBER LUBRICATION met à la disposition de ses clients des fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. La société KLÜBER LUBRICATION n'assume aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures connaissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se destinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rapport de droit contractuel.